



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Lois

Question écrite n° 63811

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures. En effet, il semblerait que le décret prévu par l'article 12 de ladite loi relatif aux formes selon lesquelles sont reçues les déclarations de nationalité n'ait pas encore été publié. C'est pourquoi il la prie de bien vouloir lui indiquer le calendrier prévu en la matière.

Texte de la réponse

Le décret n° 2010-527 du 20 mai 2010 relatif aux déclarations de nationalité, pris en application de l'article 12 de la loi n° 2009-526 du 12 mai 2009, a été publié au Journal officiel de la République française le 22 mai 2010.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63811

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : Justice et libertés (garde des sceaux)

Ministère attributaire : Justice et libertés (garde des sceaux)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 novembre 2009, page 10791

Réponse publiée le : 10 août 2010, page 8887